

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 22 septembre 2013

(Cette réunion s'est tenue le dimanche de 08h30 à 12h20 à Marseille au siège de la Fédération)

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Mme et MM. les Présidents de Ligues ou Suppléants : **MM. ROMAIN** (Antilles-Guyane) **KURTZ** (Alsace), **DURANTON** (Auvergne), **TASTET** (Aquitaine), **PLAUT**(Bourgogne) **VENON** (Bretagne), **CHAPPE** (Centre), **BRUNIN** (Champagne-Ardenne), **MARAUX** (Franche-Comté), **DEBONNAIRE** (Hauts-de-France), **MACAIRE** (Ile-de-France), **VALERO** (Languedoc-Roussillon), **FORETNEGRE** (Limousin), **Mme SCHMITT** (Lorraine), **MM. LEBOT** (S/ Midi-Pyrénées), , **BREANT** (Haute-Normandie), **BRUAND** (Pays de la Loire), **DANHIEZ** (Picardie), **GERONIMO** (Poitou-Charentes), **Mme COSTE** (PACA), **M. CARTIER** (Rhône-Alpes).

Absents excusés : Ligue de Corse
Ligue Basse-Normandie

Y assistaient : M. **GRANDE** Directeur Administratif,
M. **PERONNET** Directeur Technique National
Mme **MAILLET** Conseillère Technique Nationale

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT : (Voir I. du CR du Comité Directeur)

II. FINANCES :

Outre les informations relatives au prix des licences 2014 qui ont été rappelées (Voir CR du Comité directeur), le Trésorier a signalé que les comptes des Championnats du Monde Marseille 2012 sont définitivement clos.

En effet, les soldes des subventions nous sont parvenus et toutes les dépenses ont été comptabilisées. Cette compétition n'a donc rien coûté à la F.F.P.J.P. mais lui a rapporté beaucoup en termes d'image et de promotion.

Le Président de la Ligue Antilles-Guyane a effectué une demande d'aide supplémentaire. En effet, les frais de déplacements des équipes des Dom/Tom sont calculés sur la base des indemnités de déplacement maximales des Comités métropolitains (83.24€ par joueur) alors qu'ils ont des frais de déplacement beaucoup plus importants.

Il a été répondu par la négative étant donné que ces Comités d'outre-mer sont considérés comme les métropolitains. Ils payent aujourd'hui leur licence comme les autres alors qu'auparavant ils touchaient simplement une subvention. Néanmoins, la Fédération consent des efforts car elle continue à leur faire bénéficier d'une aide qui équivaut à leur faire payer la licence à 3.20€ au lieu de 7.70€ comme les métropolitains.

Le Trésorier a ajouté que l'aide était également maintenue pour leur participation à la finale de la coupe de France soit 1 500 € forfaitaire.

III. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES :

A. Catégorisation :

Le compte rendu de la réunion de la Commission ainsi que les observations de différentes personnes concernées, ont fait l'objet d'une étude des Présidents de Ligues, dont la teneur a été communiquée lors de la réunion du Comité Directeur.

Les conclusions du Comité Directeur et des Ligues sont en parfaite harmonie, sauf sur 2 points, à savoir le maintien des 3 années de catégorisation, sur lesquelles les Ligues souhaitaient un retour à 1 an et le minimum de 9 équipes pour appliquer la catégorisation, alors que la proposition était de 16 équipes.

En conséquence, les propositions issues de cette réunion recueillent un avis favorable à ce jour, sachant que des adaptations seront nécessaires au niveau informatique et plus particulièrement Gest-Concours.

B. Les pénalités d'arbitrage :

La majorité des Ligues n'applique pas de pénalités pécuniaires aux clubs n'ayant pas ou peu d'arbitres. Certains Comités en revanche ont adopté des privations de Championnats et éventuellement de concours. Cette intervention a été faite à la demande de certaines ligues.

Ce point fera l'objet d'une réflexion pour favoriser le recrutement de nouveaux arbitres mais il n'est pas souhaité de pénalités pécuniaires.

C. Intervention de M. CHEVALIER Gérard :

- Présentation de la plaquette fédérale avec demande de recensement des ligues intéressées.
- Confirmation des commandes effectives pour la réunion de Novembre.
- Pour l'instant 7 Ligues ont déclaré être intéressées par 300 exemplaires.

D. Harmonisation du mode de qualification des championnats :

L'enquête réalisée et débattue à Sassenage, a permis d'établir une base de travail et de renseignements efficaces dans la recherche des solutions à apporter. S'il apparaît que la principale difficulté reste la mise en application des dates uniques pour les Championnats de Ligue, le mode de qualification avec une très légère majorité permet d'arriver à un accord sur les modalités suivantes :

- o Qualificatifs départementaux OBLIGATOIRES pour les championnats des ligues obligatoires.
- o Qualificatifs départementaux pour les Championnats de France.
- o Le questionnaire élaboré pour les championnats des clubs sera réactualisé, afin d'assurer un suivi des évolutions intervenues sur chaque ligue et éventuellement, rechercher des mesures incitatives pour le développement de cette pratique vers toutes les catégories.

Il a été rappelé que les qualificatifs OPEN sont interdits, soit ceux où la phase finale de département ou de ligue est ouverte à tous.

Le Comité Directeur a décidé :

- En 2015, plus aucune équipe issue de ce type de qualifications open ne sera acceptée
- Idem pour les équipes qualifiées pour l'année d'après : elles devront toutes être issues de qualificatifs effectués dans l'année en cours.

E. Avantages des Ligues :

Le diaporama concernant les résultats de l'enquête sur les avantages, prouvent que ce sujet mérite d'être abordé et que chaque ligue pourrait retirer des bénéfices substantiels d'une mutualisation des moyens mis à leur disposition (hôtellerie – déplacement – habillement – location de véhicule – trophées – etc...)

Ce sujet reste d'actualité et sera traité lors des prochains débats.

F. Mécénat :

Une sensibilisation des Ligues au mécénat sportif d'entreprise et au mécénat des particuliers a été présentée à l'aide d'un diaporama concernant les différentes formules et les enjeux de ce dispositif : mesure des intérêts communs du mécène et de l'association en utilisant cette formule et incidence sur la fiscalité.

Ce document sera envoyé à tous pour information

G. Effectifs : La chute des licences.

L'étude des différents points qu'il va falloir travailler pour inverser la tendance :

- La relance des clubs sur les retards et reprises des licences non effectuées.
- Les jeunes : structures d'accueil et encadrement.
- Le sport en famille.
- Le refus d'évoluer des dirigeants.
- Comment recréer une attractivité.
- Contact avec le monde du travail.

Une commission corporative a été mise en place sous la Présidence d' Yvon DELCHET.

- Le handicap.

Le Comité Directeur a rappelé que la Fédération peut allouer des subventions dans ce domaine. Un dossier de présentation de l'action réalisée doit être envoyé à la FFPJP.

- Les clubs loisirs ou sections loisirs dans les clubs existants.
- L'action scolaire et la passerelle avec les clubs.
- Le manque de motivation des clubs concernant les jeunes.
- Le parrainage.
- Effacer le déficit de crédibilité dans notre sport.

H. Les emplois d'avenir et le service civique :

Un diaporama permettant de collecter les informations qui aideront la réflexion sur la professionnalisation dans le sport a été présenté.

Outre l'aide au bénévolat, il présente les modalités d'application de ces dispositifs.

IV. SUJETS DEBATTUS PAR LE COMITE DIRECTEUR

LE PRESIDENT indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

A) CHAMPIONNATS DE FRANCE: (Voir IV. du CR du Comité Directeur)

- Mode de qualification aux Championnats de France Jeunes :

Une présentation a été effectuée par le DTN avec les 3 formules possibles.

A noter que les quotas affectés par Ligue ont été actés définitivement lors de la réunion des Présidents de Ligues de juin à Sassenage.

Le Comité Directeur entérinera définitivement ces modes lors de sa réunion de novembre.

- Répartition des équipes :

Les imprimés de demande d'équipes sont adressés aux Présidents de Ligues avec copie au CD.

La date butoir de retour est fixée au 08 novembre prochain.

Il est rappelé que les référents sont les Ligues et qu'il ne faut pas noter sur ces demandes les équipes qualifiées d'office à savoir : les Champions, Vice-champions, demi-finalistes au JP ni les équipes réservées aux organisateurs.

B) COUPE DE FRANCE DES CLUBS : (Voir V. du CR du Comité Directeur)

C) DISCIPLINE : (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

Le calendrier de formation a été arrêté pour 2013. Toutes les nouvelles demandes interviendront après le Congrès National de 2014. A noter que la présence des Présidents de Ligues et de Comités est souhaitée lors de ces formations.

L'accent a été mis sur le fait que les commissions de discipline ne doivent pas être utilisées pour régler des problèmes de personnes.

Il a été rappelé que le Comité Directeur a refusé que les cas disciplinaires graves soient traités par les Commissions Régionales voire Fédérales.

La Commission Fédérale a constaté que de nombreuses adresses renseignées sur Geslico sont erronées. Il est donc demandé d'être vigilant lors de leur enregistrement.

- D) **ARBITRAGE** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)
- E) **CNC** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)
- F) **NATIONAUX** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)
- G) **EQUIPEMENTS SPORTIFS** : (Voir VI. du CR du Comité Directeur)
- H) **D.T.N** : (Voir VII. du CR du Comité Directeur)

V. **DIVERS** :

- Le CD 47 demande de revenir sur les règles de remplacement des équipes aux Championnats de France. Il a été évoqué l'hypothèse rencontrée cette année d'un joueur décédé.

Le Comité Directeur a refusé cette demande.

- Une entreprise du département de l'AUBE propose à l'homologation des cercles carrés : demande refusées.

- Les difficultés relationnelles entre le Comité 10 et la Ligue Champagne-Ardenne ont de nouveau été signalées.

- M. LANGLADE (63) se plaint de sa suspension. Les voies de recours de droit lui sont ouvertes.

- Demande de soutien moral sur l'organisation des « Gays Games » à Paris. Demande de principe accordée.

- Demande de la Guyane de sortir de la Ligue Antilles-Guyane : demande refusée par le Comité Directeur

(La séance est levée à 12 h 20)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P



B. TROUBAT



A. CANTARUTTI